

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2021
3^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le vingt-sept du mois de mai (**27.05.2021**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 21 mai 2021, s'est assemblé à la Salle de l'Oppidum, Gandalou, 82100 Castelsarrasin, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - M. PONS M. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -
M. FERVAL J-Ph. - Mme PECCOLO M-Ch. - M. LANNES S. - M. DURRENS S. -
M. DAL CORSO M. - M. LALANE J-A. - M. FOURLENTI A. - Mme TRESSENS Ch. -
Mme FURLAN H. - M. PAES Ch. - Mme FREZABEU S. - M. REMIA A. - Mme DE LA VEGA I. -
Mme FERNANDEZ F. - Mme PAYSSOT C. - M. DUMAS M. - Mme LUCAS MALVESTIO M. -
M. CHAUDERON B. - M. BON Ph. - Mme LETUR A. - M. ANGLES A. - Mme CAVERZAN M-C. -
Mme SIERRA M. - M. BENECH E. - Mme DUFFILS G.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme CARDONA M. a donné procuration à Mme BAJON-ARNAL J.
Mme BETIN N. a donné procuration à M. REMIA A.
M. EIDESHEIM D. a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.
Mme CHAOUANE A. a donné procuration à M. BENECH E.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame LUCAS MALVESTIO Marie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 1^{er} JUIN 2021



.../...

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

APPEL NOMINAL

Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Marie LUCAS-MALVESTIO, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-1

Maintien de l'organisation du service de transport public de personnes (transport urbain) et des services de transports scolaires

Le Conseil Municipal décide :

- de conserver l'organisation du service régulier de transport public de personnes (transport urbain) au-delà du 30 juin 2021 ;
- de solliciter, auprès de la Région Occitanie, la poursuite de la délégation de compétence d'organisation de services de transports scolaires, et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet ;
- de dire que cette délibération sera portée à la connaissance de la Région Occitanie.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-2

Travaux dans l'habitat existant prescrits par le PPRT de Butagaz : Approbation de la prolongation de la durée de la convention de financement et de gestion des participations financières

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la prolongation de la durée de la convention de financement et de gestion des participations financières des travaux dans l'habitat existant prescrits par le PPRT Butagaz jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-3

Convention de prêt d'œuvres d'art de l'artiste Antonin Delzers avec le Musée Ingres Bourdelle de Montauban

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de prêt à intervenir, entre le Musée Ingres Bourdelle de Montauban et la Commune de Castelsarrasin, pour dix œuvres d'art signées Antonin Delzers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-4**Avis du Conseil Municipal sur le projet du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID) de la Communauté de Communes Terres des Confluences**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-5**Vente de l'immeuble communal sis 11 avenue du Général de Gaulle et cadastré section DE n° 416 à la SAS ALO IMMO 82**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

Identification du bien : Immeuble communal d'une contenance de 135 m² habitables, sur parcelle de 87 m², cadastré section DE n° 416, sis 11 avenue du Général de Gaulle à Castelsarrasin (82100).

Acquéreur : SAS ALO IMMO 82, représentée par son Gérant, Monsieur Alexandre ISSANCHOU, dont le siège social est situé 1900 route de l'Aveyron 82000 Montauban, immatriculée sous le numéro Siret : 8804543400014.

Prix : Le prix de la vente est fixé à 28.750 euros net vendeur.

Frais : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-6**Vente d'un terrain communal pour moitié à Monsieur Gilbert CAUDANO et pour moitié à Madame Caroline LACOMBE**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

Identification du bien : Terrain non bâti d'une superficie avoisinant les 100 m² appartenant au domaine privé de la Commune, sis chemin de Redon à Castelsarrasin (82100).

Acquéreur : Conformément au plan :

- La partie matérialisée en bleue sera cédée à Monsieur Gilbert CAUDANO, demeurant 156 chemin de Redon 82100 Castelsarrasin, ou toute personne morale par laquelle il entendra se faire substituer.
- La partie matérialisée en orange sera cédée à Madame Caroline LACOMBE, domiciliée 5 cité Galineste 82370 Corbarieu, ou toute personne morale par laquelle elle entendra se faire substituer.

Prix : Le prix de la vente est fixé à 6 euros le mètre carré net vendeur. Le prix définitif résultera de la délimitation exacte réalisée par un géomètre-expert.

Frais : Tous les frais de bornage, de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge des acquéreurs, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-7**Convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la Commune de Castelsarrasin et la Communauté de Communes Terres des Confluences****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la Commune de Castelsarrasin et la Communauté de Communes Terres des Confluences ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les contrats de prestations de services à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-8**Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN et Mme SIERRA)

DELIBERATION N° 05/2021-9**Adoption d'un règlement intérieur du personnel communal**

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-10**Aides financières à l'immobilier pour l'installation et la reprise de commerces en centre-ville : Convention cadre entre la Commune et le bénéficiaire****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention cadre, entre la Commune et le commerçant, détaillant les conditions d'attribution de l'aide financière ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec chaque bénéficiaire de l'aide, après l'arbitrage des dossiers de demandes par la Commission des Finances.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-11**Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » (CTF), exercice 2021**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe du Centre Technique Fluvial (CTF), pour l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 05/2021-12**Gratuité des salles municipales durant la campagne électorale des régionales et départementales**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales Paul Descazeaux, Gandalou, Bénis, Marcelle Duba et Cinéma Vox au bénéfice des binômes candidats ou des listes candidates qui en feront la demande, durant la campagne officielle des élections départementales et régionales soit : du lundi 31 mai – 0 heure au samedi 19 juin 2021 minuit pour le premier tour, et du lundi 21 juin – 0 heure au samedi 27 juin 2021 minuit en cas de second tour.

La gratuité s'applique pour toutes les autres salles municipales ayant vocation à accueillir des réunions à l'exception des équipements sportifs.

- de désigner, dans ce cadre, Madame Jeanine BAJON-ARNAL, en sa qualité de deuxième adjointe au Maire, aux fins de signature des conventions de mise à disposition à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

LEVÉE DE LA SEANCE A 19H15